

La Haye, 14 novembre 2018

Votre excellence,

J'ai l'honneur de vous écrire au nom de la Coalition pour la Cour pénale internationale (la Coalition) — un réseau mondial de 2 500 organisations de la société civile dans 150 pays différents travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; veiller à ce que la Cour soit juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle; et promulguer des lois nationales qui rendront de la justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide et du crime d'agression.

Comme vous le savez, la 17^e session de l'Assemblée des États Parties (ASP) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale se tiendra du 5 au 12 décembre 2018 à La Haye, aux Pays-Bas.

Depuis son adoption en 1998, le Statut de Rome a promis de fournir un recours à la justice pour les victimes et de mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes qui choquent la conscience de l'humanité. Cependant, à l'approche du 20^e anniversaire du traité, cette promesse est de plus en plus menacée par un climat mondial caractérisé par un recul de l'engagement multilatéral et une montée d'une vague d'hostilité, de discrimination et de répression dans le monde entier.

La session de l'AEP de cette année offre donc une occasion cruciale de réaffirmer l'engagement collectif de la communauté internationale en faveur des droits de l'homme, de la responsabilité et de la primauté du droit.

Nous vous appelons à vous et à votre gouvernement à exprimer votre engagement politique ferme et continue vis-à-vis le Statut de Rome et la CPI en participant à la 17^e session de l'ASP au plus haut niveau, et à saisir l'occasion du **Débat Général** pour réaffirmer un soutien indéfectible à la CPI et au système du Statut de Rome dans la mission pour assurer la responsabilité des crimes les plus flagrants connus de l'humanité.

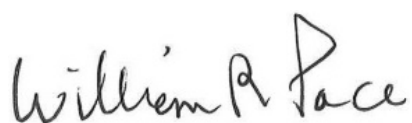
Excellence, reconnaissant les menaces et les défis graves auxquels fait face le système de justice internationale, nous croyons qu'il est essentiel que les hauts responsables représentant toutes les régions et les principaux systèmes juridiques du monde utilisent le débat général pour réaffirmer, entre autres :

- **L'engagement** inconditionnel envers la CPI, pierre angulaire de la lutte contre l'impunité et élément essentiel d'un ordre international fondé sur des règles ;
- Engagement à travailler ensemble en tant qu'États parties pour **s'opposer aux efforts visant à saper le travail et l'indépendance de la Cour**, en particulier les menaces proférées à l'encontre de la CPI, de ses fonctionnaires et de ceux qui coopèrent avec elle ;
- la nécessité de préserver **l'intégrité du Statut de Rome** et de ses principes fondamentaux ;

- l'engagement de renforcer et de défendre **l'indépendance des juges et des procureurs** de la CPI, notamment en assurant un processus de recherche et de sélection proactif, juste, informé et transparent pour le prochain procureur de la CPI ;
- la nécessité **d'universalité du Statut de Rome**, ainsi que de sa **mise en œuvre complète et effective** dans les juridictions nationales ;
- l'engagement en faveur d'une **coopération solide**, notamment par le biais d'efforts accrus pour exécuter les mandats d'arrêt, la conclusion **d'accords de coopération volontaires** avec la CPI et la ratification de **l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI (APIC)** ;
- **L'engagement financier** des gouvernements envers la CPI pour lui permettre d'exécuter efficacement le mandat qu'ils lui ont confié, sans restrictions politiques ou arbitraires de son budget annuel ;
- Engagement à respecter les obligations de **complémentarité** et à renforcer les capacités des systèmes juridiques nationaux ;
- la **centralité des victimes - y compris leur participation significative** au système du Statut de Rome et le droit aux réparations ;
- Appui total à **la sensibilisation et à la communication au public** et leur importance cruciale pour rehausser le profil de la Cour, créer un environnement propice au travail de la CPI et gérer les attentes ;
- Le jalon franchi cette année avec le **20^e anniversaire du Statut de Rome** et la nécessité de rechercher des moyens de renforcer l'efficacité de la justice rendue par la Cour à l'avenir ; et,
- Le rôle fondamental du système du Statut de Rome dans la **prévention des conflits et la consolidation de la paix durable** ; dans la mise en œuvre de l'objectif 16 des ODD ; et dans la promotion du rôle indispensable des femmes dans les processus internationaux de paix et de justice.

Excellence, le droit international et le multilatéralisme font face à des défis énormes. Les progrès de la justice internationale au cours des 20 dernières années sont vraiment sans précédent. Cependant, la justice ne sera rendue aux générations futures que si les réalisations monumentales que sont le Statut de Rome et la Cour pénale internationale sont protégées et renforcées.

Cordialement,



William Pace
 Coordinateur
 Coalition pour la Cour pénale internationale